

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

MINISTÈRE DU LOGEMENT  
ET DE L'HABITAT DURABLE

Direction de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de GUADELOUPE

Basse-Terre, le 27 octobre 2016

Mission Développement Durable  
et Évaluation Environnementale

Nos réf. : DN/LR/JP/LD-R -MDDEE-2016-n° 162  
Vos réf. :  
Affaire suivie par : Jérôme BLANCHET  
eval-environ.guadeloupe@developpement-durable.gouv.frouv.fr  
Tél. 0590 99 46 46 – Fax : 0590 95 32 12

**Autorité environnementale**  
préfet de région

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-environnementale-r34.html>

Monsieur le directeur,

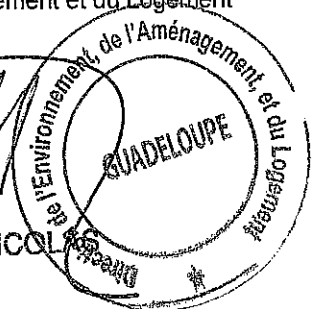

A la date du **11 août 2016**, l'Autorité environnementale a reçu pour avis votre dossier relatif au projet suivant : **Demande d'autorisation d'exploiter une carrière, lieu-dit "Gallo", Morne-à-l'Eau**, enregistré sous le numéro **2016-237/DEAL/MDD**.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle est également rendue publique sur le site internet de la Déal à l'adresse indiquée ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement



Daniel NICOLAS

Monsieur le Directeur  
Société de Terrassement et de Génie Civil (STGC)  
Rue Emmanuel Varieux  
97139 LES ABYMES

Copie : DÉAL/SRED